

**SÉNAT DE BELGIQUE**

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1928

**Budget du Ministère de l'Agriculture  
pour l'exercice 1928.**

(Voir les n<sup>os</sup> 5-VIII, 40, 45 et 50  
du Sénat.)

**BELGISCHE SENAAAT**

VERGADERING VAN 1 FEBRUARI 1928

**Begrooting van het Ministerie van Landbouw  
voor het dienstjaar 1928.**

(Zie de n<sup>rs</sup> 5-VIII, 40, 45 en 50  
van den Senaat.)

**Amendements présentés par le Gouvernement (3<sup>e</sup> SÉRIE).**

Modifier comme suit l'article 91<sup>ter</sup>  
(nouveau) proposé précédemment :

ART. 91<sup>ter</sup> (nouveau). — Litt. a. —  
Subsides aux écoles professionnelles de  
pêche, bourses d'apprentissage aux mous-  
ses de la pêche maritime. . fr. 475,000

Augmentation de 40,000 francs.

Cette augmentation, en ce qui concerne les bourses d'apprentissage, est due, d'une part, à l'insuffisance des crédits prévus pour l'achat des objets primes, et, d'autre part, à l'augmentation du nombre de bourses.

La majoration des crédits en faveur des écoles de pêche est devenue nécessaire par la modernisation du matériel didactique de ces écoles et par la péréquation des traitements du personnel enseignant.

Litt. b. — Subsides à des sociétés  
coopératives de crédit pour le dévelop-  
pement de la pêche maritime, fr. 34,500

Augmentation de 30,000 francs. — Le crédit primitivement sollicité était de 4,500 francs. Cette majoration est motivée par l'extension que prend la modernisation de l'outillage et l'accroissement constant du nombre de demandes d'intervention et de crédit.

Litt. c. — Frais de surveillance de la  
grande pêche et de participation à la  
police internationale des pêcheries dans  
la mer du Nord. — Ecole des mousses.  
Fr. 697,180

Diminution de 35,000 francs. — Le crédit primitivement sollicité doit être diminué de 75,000 francs mais il doit être augmenté de 40,000 francs pour permettre l'établissement d'un poste de radio-téléphonie à bord du *Zinnia*. Ce crédit avait été porté au budget de 1927. Il n'a pu être utilisé à cause du retard qu'a subi l'exécution du projet. L'installation de ce poste est réclamée d'urgence par les armateurs.

Artikel 91<sup>ter</sup> (nieuw) te wijzigen als  
volgt :

ART. 91<sup>ter</sup> (nieuw). — Litt. a. — Toe-  
lagen aan de beroepsscholen voor de vis-  
scherij, leerbeurzen voor de scheepsjon-  
gens der zeevisscherij. . fr. 475,000

Litt. b. — Toelagen aan samenwer-  
kende credietmaatschappijen voor de  
ontwikkeling der zeevisscherij, fr. 34,500

Litt. c. — Kosten voor bewaking der  
grootte visscherij en van deelneming aan  
de internationale politie der visscherijen  
in de Noordzee. — School der scheeps-  
jongens. . . . fr. 697,180

Litt. d. — Exploration de la mer.		Litt. d. — Onderzoek van de zee.
Fr. 57,220		Fr. 57,220

Crédit à maintenir.

Litt. e. — Conseil juridique, technique et scientifique : honoraires, frais de voyage, jetons de présence, frais divers. Coopération des services de la marine et de personnes étrangères à l'administration aux travaux de l'office, rémunération pour travaux d'écritures, rapports, etc.; dépenses diverses, fr. 125,000		Litt. e. — Rechtskundige, technische en wetenschappelijke raad : vergoedingen, reiskosten, aanwezigheidspenningen, allerlei onkosten. Samenwerking van de diensten van het zeewezen en van aan het Beheer vreemde personen voor de werken van den dienst : vergeldingen voor schrijfwerk, verslagen, enz.; verschillende uitgaven . . . fr. 125,000
---	--	---

Crédit à maintenir.

Litt. f (nouveau). — Service de consultations pour pêcheurs; banc d'essai, cours sur moteurs marins, loyers, etc. — Propagande, conférences, bibliothèque, ouvrages professionnels, tracts, etc., Fr. 65,000		Litt. f (nouveau). — Raadgevende dienst voor de visschers : proefbank, cursus over zeemotors, pachten, enz. — Propaganda, voordrachten boekerij, vakwerken, tracts, enz. . . fr. 65,000
--	--	---

Ce crédit est nécessaire pour contribuer à la vulgarisation des procédés modernes de travail et favoriser l'intensification de la production. Propagande et conférences en vue d'augmenter la consommation du poisson et de rechercher de nouveaux débouchés.

Crédit total. . . . fr. 1,453,900		Totaal crediet . . . fr. 1,453,900
-----------------------------------	--	------------------------------------

Augmentation totale de l'article 91<sup>ter</sup> 100,000 francs.

*Le Ministre de l'Agriculture,* | *De Minister van Landbouw,*  
H. BAELS.